

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ
PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Société civile de Retraites, fondée à Paris en 1881

SITUATION AU 30 JUI 1902

Capital 37 millions 795.236 francs.
Sociétaires existants 276.714.
Sections 1.427.
Pour 1902 : 700 sociétaires retraités à 350 fr. pour un capital versé de 240 fr. en 20 ans de sociétariat.

Telles sont les éloquentes références présentées, qui engageront les personnes, âgées d'environ 15 ans, désireuses de s'assurer, après 20 ans, moyennant la modique somme de 1 fr. par mois, une ressource appréciable.
Les Prévoyants de l'Avenir, après deux années de lutte et de résistance opiniâtres aux assauts violents de dissidents encouragés, remportent la victoire. Société libre et reconnue d'utilité publique par une loi d'Etat, offre toute garantie de sécurité à ses sociétaires pour l'avenir florissant.

Extrait des principaux Articles des Statuts

ART. 13. — Le produit des cotisations est inaliénable; les fonds en sont placés en Rentes Françaises, Grandes Compagnies de Chemins de fer, Banque de France, Emprunts départementaux et communaux et Villes.
ART. 19. — Tous les sociétaires ayant 20 ans de présence effective dans la société auront droit au partage intégral des intérêts de l'année sociale pendant l'année écoulée. Cette répartition aura lieu trimestriellement, sur l'inventaire fait au 31 Décembre pour l'année suivante.
ARTICLE ADDITIONNEL, résultant de la dernière réunion. — Au cours des dix premières années du partage, aucun sociétaire ne pourra recevoir, à titre de part annuelle, une somme supérieure à une fois et demie le capital versé par lui au jour de la première répartition.
ART. 20. — Les pensions commencent le 1^{er} Janvier. Les pensionnaires ne sont pas exempts du paiement des cotisations.
ART. 21. — En cas de décès d'un pensionnaire, sa pension de l'année sera versée entre les mains des héritiers ou des personnes désignées par le décédé.
ART. 22. *révisé.* — La société ne reconnaît pas l'aliénation de la pension, celle-ci n'étant payée qu'à l'ayant-droit, sur quittance, et étant incessible et insaisissable.
ART. 24. — Au bout de cinq ans de présence dans la société, tout sociétaire atteint d'une maladie chronique l'empêchant de travailler et de payer ses cotisations, peut demander son maintien sur les livres de la société, au bout de vingt ans de présence, il est placé parmi les actionnaires.
ART. 25. — Les sociétaires appelés sous les drapeaux, ou atteints de maladie peuvent demander une suspension de paiement de leur cotisation. Le temps d'arrêt ne compte pas pour la pension, à moins qu'ils s'acquittent de l'arriéré, sans qu'il leur soit infligé d'amende.
ART. 26. — La société ne pourra être dissoute qu'à l'unanimité des membres formant l'ensemble de la société.

Le comité de fondation de la 139³ section, récemment fondée à Nanterre, a l'honneur d'attirer l'attention des lecteurs sur cette belle institution. Les engage, pour ne pas perdre une année sur l'échéance du bénéfice, à profiter dès maintenant de la facilité offerte pour s'affilier à la société sans trop de déboursés, par la combinaison suivante :
La cotisation étant de 1 franc par mois, chaque adhésion remontant à Janvier, sept mois se sont écoulés, qu'il faut payer. Facilité est donnée aux nouveaux sociétaires de s'acquitter de l'arriéré en versant 2 fr. par mois à compter de Juillet, sans supporter d'amendes statutaires.
Aucune adhésion ne pouvant être acceptée sans solder un droit d'entrée de 2 fr. plus 0.50 de livret. Au total 6.50 pour la recette du premier dimanche prochain 3 août, qui aura lieu à la Mairie, de 9 h. à 11 h., salle des Fêtes.
Nous engageons tous à adhérer à cette caisse de retraites, autant en vue d'un bénéfice assuré, sans limite d'âge, que par amour d'une grande œuvre de progrès social, en marche pour l'extinction du paupérisme.

LE COMITÉ.

On trouve des feuilles d'adhésion au bureau du Journal.

MAIRIE DE NANTERRE

Distribution solennelle des prix aux élèves des écoles communales

AVIS

Le maire de Nanterre a l'honneur de prévenir les habitants que la distribution solennelle des prix sera faite en séance publique aux élèves des écoles communales le dimanche 3 août 1902.
A 9 heures très précises, au Groupe scolaire, avenue de la République.
A 10 h. 1/2 très précises, au Groupe scolaire, route de Paris.
A 2 heures, à l'Ecole maternelle, boulevard du Midi.
A 3 heures, à l'Ecole des filles, boulevard du Midi.
A 4 h. 1/2, à l'Ecole des garçons, boulevard du Midi (préau de l'Ecole des filles).
Classe de vacances. — Une classe de vacances aura lieu aux écoles communales du 18 août au 13 septembre 1902.
Classe de garde. — La rentrée des classes aura lieu le mercredi 1^{er} octobre. Une classe de garde gratuite continuera à avoir lieu aux écoles de garçons et de filles, de 4 heures à 6 heures.
Nanterre, le 25 juillet 1902.
Le Maire,
J. GAUTIER.

Nouvelle Vinicole

La Hausse persistante sur les Vins m'oblige de soumettre à ma nombreuse clientèle les nouveaux cours au cours de ce jour.

Rouges	
Bon vin de table	50 fr.
Hérault et Roussillon	55,60,65 fr.
Corbières, Minervois	70,75,80 fr.
Palus	70,75,80,90 fr.
Bergerac, Fronton vieux	85,90,100 fr.
Blancs	
Bon vin de table	65 fr.
Gers extra	70,75 fr.
Picpoul	75,80 fr.
Bergerac vieux	85,90 fr.
Macon, Youvray, Saumur, Touraine	90,100,110 fr.

Très bon Stock en Vins vieux
Bordeaux, Bourgogne, Macon, etc.
On peut visiter mes Chais et déguster sur place. — Echantillon est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande.
Paiement à la volonté du client selon ses habitudes.

LACHANT, 3, Place de la Fête
NANTERRE

Gibelotte n'est pas content

Dans le journal l'Organe nationaliste de la Banlieue, sous la rubrique : « Le Pompier de Nanterre », par G. Heudebert, on lit :

« Les pompiers de notre ville voulaient (sic) aller à un concours. Hors (sic), pour concourir, il fallait de l'argent ». A juger l'article par le commencement, on sent que l'on a affaire à un monsieur pas facile à mettre d'accord — d'accord surtout avec les règles de la grammaire et avec l'orthographe d'usage.
Dans cet article, il est principalement question de gibelottes; aussi, bien des lecteurs se demandent si l'auteur n'est pas un élève de lapins en chambre ou plutôt un restaurateur auquel un client (un pompier sans doute) aura laissé pour compte un plat mal servi et qui cherche à dégager sa bile et sa haine sur un adversaire politique.
M. G. Heudebert, ou plutôt M. Gibelotte-Heudebert, n'est pas content et, comme il ne veut pas être contredit, c'est à prendre ou à laisser.
Pas de concours, telle est sa devise et celle de ses copains du Comité de la caisse des sapeurs-pompiers.
Pour édifier les membres honoraires que l'on veut induire en erreur, il est bon de leur rappeler la situation actuelle de la caisse de famille.
Dans la séance du 12 juillet dernier, il a été donné lecture de la situation de la société.
La Caisse de Dépôts et Consignations possède, à l'heure actuelle, un capital s'élevant à 23.000 francs, représentant 900 francs de revenu. Ce revenu est destiné à servir une pension annuelle de 125 francs aux pompiers ayant trente années de services. Actuellement, un seul pompier est retraité; il y en aura un autre en 1904; puis deux autres en 1911. Notre caisse de retraites est donc actuellement suffisamment alimentée par cet excédent de rentes.
De l'avis général et après une discussion assez mouvementée, il a été décidé de modifier la disposition du budget de la caisse.
Au lieu de répartir par quart les fonds disponibles sur chacun des 4 chapitres de la caisse, ils seront, à l'avenir, répartis comme suit :
Chapitre II. — Le quart de la somme sera attribué pour secours aux blessés ou malades en dehors du service.
Chapitre III. — Le quart de la somme sera attribué pour service en dehors des manœuvres.
Chapitre IV. — La moitié de la somme sera attribuée pour concours et sorties. C'est-à-dire que le chapitre I^{er} de la Caisse de retraites et secours est reporté sur le chapitre IV.
Le chapitre I^{er} a été maintenu à titre d'indication seulement et une somme de 10 francs sera versée pour ce chapitre.
M. Gibelotte-Heudebert n'est pas satisfait des « concours et sorties ». En véritable restaurateur, il ne voit que le côté « gibelotte », c'est-à-dire le côté « bous-tifaille ». Il ne peut pas comprendre que les concours de pompes sont pour les pompiers ce que les grandes manœuvres sont pour nos soldats.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire

6, RUE DE MAUREPAS — RUEIL

EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.

Sees Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOREUSES.

Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires — Extractions et Traitements des Dents malades sans aucune Douleur.

MAISON A PARIS
38, Chaussée d'Antin, 38
Quartier de l'Opéra

Grand Magasin de Chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT

MAUMONT, Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

Achille CAT

GEOMETRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine

Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lève de plans, nivellement, projets de canalisation d'égoûts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer

VIN FIN BEAUJOLAIS

(un des plus grands crus français) naturel, fruité, limpide, bonne conservation, 215 l. 65 fr., 108 l. 38 fr., franco port gare destinataire. Envoi d'échantillon gratuit. P. FROMONT, propriétaire à Villefranche-en-Beaujolais (Rhône).

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

paraissant le Dimanche
Directeur : JULES DOMERGUE
Rédaction-Administration
42, Rue du Louvre, 42
PARIS

ABONNEMENTS :
Paris et Province, Un an... 80 fr.
Etranger... 86 fr.
Le Numéro : 60 Centimes

MOUVEMENT COMMERCIAL

REVUE DU MARCHÉ INTÉRIEUR (Statistiques hebdomadaires)
REVUE DU MARCHÉ EXTÉRIEUR (Modifications douaniers, etc.)

MOUVEMENT FINANCIER

Bourse de Paris. — Cours et Revue des changes. — Bourses étrangères etc

Grande Vacherie Normande

POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19
NANTERRE

Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

VINS

Château de Saint-Césaire, propriétaire
Alfred FOURNIER, à St-CÉSaire (Gard), demande représentants et entrepositaires.

PETITE MAISON A LOUER

située 35, rue Sadi-Carnot. — Prix modéré. — S'y adresser.

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

Coke N° 0	2 00	2 10	Livraison à domicile
N° 1	1 95	2 05	dans les 24 heures
gros criblé	1 85	1 95	de la commande
Grésillon	1 10	1 20	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

A LA CONFIANCE

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, RUEIL

Anc^{ie} Maison LEHICULLE
E. Deslandes
Successeur
Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

Remontages de Pendules à l'Année
Réparations en tous genres

Fantaisie Riches, Articles de Fumeurs
Bijouterie Religieuse
Bijouterie Or et Argent
Bijouterie Double Or

Pendules en tous genres
Cousins pour Couronnes de Mariées
Montres or, argent, nickel, simples et compliquées
Seul dépositaire de la Montre « OMEGA » qui a eu le plus grand prix à l'Exposition de 1900.

ACHAT D'OR & D'ARGENT

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
Guérison radicale par l'emploi

DU DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE DE SAINT-LOUIS
aux Essences concentrées de Salsepareille rouge et de Gayac
Le flacon, 2 - 3 flacons, 6. — Le pot, 2, 50

CH. BEAULAVON

Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)

Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.
GARANTIE-SECURITE

Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

NANTERRE — 36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE

BILLETS DE DÉCÈS en une heure depuis 5 francs le cent Sur Papier Anglais FORMANT ENVELOPPE depuis 6 fr. le cent	BILLETS & CARTES de Mariage depuis 4 fr. le cent Cartes de Visite à la Minute depuis 1 fr. 25 CARTES de Menus, de Bais, de Naissances	CARTES DE COMMERCE EN TOUS GENRES SPECIALITÉ D'AFFICHES Travaux pour la Publicité JOURNAUX, BROCHURES STATUTS Comptes Rendus, Prix-Courants Prospectus, Programmes, Circulaires	Factures, Registres, Têtes de Lettres ENVELOPPES LIVRES A SOUCHES, MANDATS Quittances de Loyer CONGÉS, ENGAGEMENTS Ecritures pour Location Reliure & Brochure
---	--	---	--

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEURS

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Avis Important. — Tout Client commandant des Imprimés commerciaux aura droit sur sa demande, à une insertion gratuite d'une réclame dans le Journal de Nanterre.

Nos pompiers ne se sentent pas appuyés en haut lieu, jamais un mot d'encouragement ne leur parvient de ce côté. La Caisse de famille des sapeurs-pompiers est une œuvre philanthropique dirigée par un comité en partie « pompiers ». C'est de là que vient tout le mal.

Gibelotte aime les pompiers à sa façon. Il trouve que les manœuvres sur la place de la Fête sont bien suffisantes; il pense à l'avenir de nos braves pompiers (est-il assez dévoué!). En attendant, il a donné sa démission de membre honoraire. Qu'il consulte donc les pompiers, ils se rendra compte de ce qu'ils pensent de lui et de ses copains.

Je ne relèverai pas ici l'allusion relative à l'affiche « Sabre et Goupillon » qui lui tient à cœur, elle n'a rien à faire avec la Caisse de famille; il n'y a du reste pas moyen de raisonner avec des gens qui font partie du comité de la haine et de la pose et dont l'impopularité est bien connue à Nanterre.

Le meilleur qu'il puisse arriver à notre Caisse de famille serait la démission officielle de Gibelotte, mais cela il ne le fera pas, malgré ses menaces.

F. LACHANT.

Echos de la Presse Suburbaine

De l'Opinion:

ECHO DE LA CHAMBRE

Rencontré l'autre jour, M. Charpentier, le candidat sympathique, mais malheureux des dernières élections législatives:

— « Que pensez-vous des votes de M. Féron, depuis la rentrée. »

« J'aurai voté exactement comme lui, nous répond M. Charpentier, sauf en ce qui concerne la revue du 14 juillet. »

« Les votes de M. Féron ont été très nets et en parfaite concordance avec son programme. Pour la revue, j'aurai voté contre, car je trouve absurdes ces fatigues inutiles que l'on impose à nos troupiers à l'occasion de la Fête Nationale. »

Comme habitant de Suresnes, M. Féron ignore pas les bénéfices que l'affluence des visiteurs qui viennent assister à la revue procure aux habitants de sa localité, c'est sans doute la seule raison qui a motivé son vote très justifiable, vu la circonstance.

A propos des dernières Elections

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Union des Républicains

Deux expériences concluantes au point de vue électoral ont été faites ces temps derniers.

La première fois, les républicains de toutes nuances se sont mis contre le candidat de toutes les réactions et c'est la République qui a triomphé. Aux élections législatives, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes purs se sont groupés sur le nom du républicain Féron et c'est ainsi que celui-ci est aujourd'hui leur député.

La deuxième fois, au moins dans le canton de Puteaux, les républicains se sont divisés et le représentant de la réaction a été élu. Dans l'élection au Conseil d'arrondissement, les éléments radicaux et socialistes n'ont pas pu ou n'ont pas voulu se mettre d'accord, et un conseiller municipal nationaliste de Neuilly, l'entrepreneur et homme d'affaires Voisembert, est devenu le conseiller d'arrondissement du canton républicain de Puteaux.

Par contre, dans le canton de Courbevoie, radicaux-socialistes se sont concentrés autour du citoyen Gravier, conseiller d'arrondissement sortant, et il a été élu haut la main, avec presque le double de voix, contre son concurrent, le candidat nationaliste Gautron.

Nous avons donc été battus et bien battus à Puteaux et nous le serons invariablement et infailliblement chaque fois que nous marcherons au combat dans les mêmes conditions.

Non pas cependant que le succès du réactionnaire Voisembert ait de quoi nous préoccuper outre mesure.

Avoir, dans un canton qui compte 10.000 électeurs, décroché péniblement 1.301 voix, 103 voix de majorité sur son adversaire le plus favorisé, après avoir remué ciel et terre, après avoir mis en œuvre les pires procédés de candidatures d'argent, après avoir fait des débâches d'affiches et d'affirmations audacieuses contre ses concurrents, après avoir et abusé de recommandations de sénateurs et de présidents de comités du commerce et de l'industrie qui, soit dit en passant, feraient souvent mieux de se renseigner avant de donner leur avis et leurs conseils, c'est un résultat plutôt piteux. Une victoire à la Pyrrhus, dont Voisembert n'a pas lieu d'être fier et qui ne lui donne pas un grand prestige pour l'avenir et surtout pour le Conseil général, où il brûle évidemment d'entrer à bref délai.

Mais enfin, c'est une fonction républicaine qui passe à un réactionnaire et, pour si décevante qu'on la tienne, c'est une décevante victoire, d'autant plus que, si on le voulait bien, plus un seul candidat de droite ne passerait plus, ni dans nos cantons, ni dans nos communes.

Pour cela, que faut-il faire ?

Il faut que les différentes fractions de gauche du parti républicain, dont l'union forme en somme aujourd'hui le parti républicain gouvernemental, s'entendent sur le terrain des élections, comme nos élus s'entendent dans le sein du Parlement sur la politique nécessaire. Il faut que la confiance réciproque et la solidarité pour les intérêts communs deviennent le mot d'ordre de tous les républicains loyaux et bien intentionnés. Il faut surtout que les socialistes purs montrent moins de défiance et de dédain aux radicaux et radicaux-socialistes qui, sauf des tempéraments dans l'exécution des réformes et des réserves sur le collectivisme, ont le même programme que le leur. Ce qui se passe en ce moment dans la Chambre et dans le gouvernement en est la meilleure preuve.

Il faut ensuite, au point de vue pratique, que pour les élections futures, et pour empêcher d'autres Voisembert de les départer comme aujourd'hui, radicaux et socialistes, soit avant le premier tour de scrutin, soit surtout après, se mettent en toute sincérité et bonne foi d'accord sur des candidats que, de part et d'autre, ils puissent accepter tous.

Je veux bien admettre que dans l'élection actuelle, le parti socialiste dur canton de Puteaux ait pu avoir, à son point de vue, des griefs sérieux contre le candidat des radicaux, le conseiller sortant Pic. Mais on doit admettre aussi que les socialistes, comme cela arrive malheureusement trop souvent dès le premier abord, se sont montrés intransigeants. Se croyant, comme ils l'ont dit, en bonne posture, ils ont voulu marcher seuls; ils ont même porté leur effort, non contre Voisembert, mais contre les républicains et leur candidat. Ils ont assumé une grosse part de responsabilité dans la défaite commune.

Quoi qu'il en soit, nous espérons fermement, quant à nous, que le cas de l'élection Voisembert ne se représentera plus. Le parti socialiste est admirablement organisé; il est fortement discipliné et à sa tête des comités dévoués dont la voix est écoutée de tous. Il perdra moins de vue, dans l'intérêt de la République, l'union avec le parti qui est le plus rapproché de lui.

A leur tour, les radicaux et radicaux-socialistes favoriseront ce union de tous leurs efforts. Ils n'ont pour cela qu'à continuer la tactique qui a abouti à l'élection Féron et hier encore à l'élection de Gravier à Courbevoie. Et si jusqu'ici, au point de vue électoral, les partis radicaux ont été favorisés, puisque les deux élus en question sont tous les deux des leurs, le jour où un socialiste pur portera le drapeau de la République commun, tous, sans hésitation et sans défaillance, nous lui apporterons nos voix, comme dans les deux cas présents, les socialistes nous ont apporté les leurs. Notre victoire définitive à tous est à ce prix!

Secours mutuels

L'assemblée générale de cette société aura lieu le dimanche 27 courant, à la mairie.

Les membres honoraires qui s'intéressent à cette œuvre des plus philanthropiques sont priés de bien vouloir montrer l'intérêt qu'elle leur inspire en assistant nombreux à cette assemblée.

Legs Lemaitre

L'assemblée désignée par le testament de feu J.-B. Lemaitre s'est réunie mercredi dernier à la mairie pour désigner les deux personnes appelées à recevoir la rente annuelle de 20 francs.

Mme Guiard et M. Dubaso ont été désignés au 3^e tour de scrutin, la première par 8 voix sur 16 votants, et le second par 7 voix avec le bénéfice de l'âge.

En conséquence, à partir du 1^{er} de ce mois, cette rente leur sera versée.

Un mariage civil

Judi dernier, à 11 h. 1/4, a été célébré à la mairie de Nanterre le mariage civil de M. Ricoussat avec Mlle Noblet, nièce de M. et Mme Minet, au milieu d'une affluente d'amis venus pour honorer les gentils mariés.

À l'issue de la cérémonie, des allocutions ont été prononcées par M. Albert Lenfant, chef de bureau à la Préfecture de la Seine, président du Comité d'action et de défense républicaines de Nanterre, présentant ses félicitations jointes à celles des anciens collègues de M. Minet, qui a été longtemps employé à la Préfecture de la Seine et à celles des membres du Comité dont il est le président, puis par M. Lacaille au nom de la Ligue des cérémonies civiles.

Ces paroles, empreintes du plus pur républicanisme, étaient absolument de circonstance et ont produit une grande émotion sur les assistants.

Présentons également aux nouveaux mariés nos sincères compliments et souhaits de bonheur.

Avis

Les prix de l'Institution de Mlle Blanche Goubault auront lieu le mardi 29 juillet, à 2 heures précises dans la salle de la mairie.

La rentrée des classes est fixée au 1^{er} octobre.

Une classe de vacances commencera le 1^{er} septembre.

Amusez-vous!

Un concert-sauterie aura lieu chez M. Lemaire, restaurateur à l'île fleurie, aujourd'hui dimanche 27 courant, de 2 à 6 heures.

Voici le programme :

1^{re} PARTIE. — 1. Marche des 13 jours. E. Spencer. — 2. Les Cloches de Cornaille (de R. Planquette), fantaisie, H. Holzhaus. — 3. Le Paradis de la Femme, E. Spencer. — 4. Peinture et Musique, ouverture, E. Dumont.

2^e PARTIE. — 5. Les Méharis, A. Vivien. — 6. Douce Missive, mazurka, fantaisie pour hautbois, de C. Lenon, soliste M. Plisson. — 7. Marche solennelle, A. Clément. — 8. Petite Marche orientale, V. Thiels. — Sauterie.

Ce concert est donné par l'orchestre symphonique de La Fraternelle, directeur E. Dumont.

Terrible accident

Une marchande ambulante, Mélanie Rosier, âgée de 58 ans, demeurant près du rond-point des Bergères, rentrant chez elle, vers neuf heures du soir, voulant passer à travers champs, a fait une chute dans une carrière, au fond de laquelle elle s'est fracturé la jambe droite et s'est grièvement blessée aux reins. Elle a été transportée à l'hôpital.

Bûlée vive

Une fillette de sept ans, Berthe Danville, dont les parents habitent chemin des Coudeux, en jouant près d'un chemin mis le feu à ses vêtements et a été affreusement brûlée sur tout le corps; transportée à l'hôpital des enfants malades, elle n'a pas tardé à succomber.

CONGRÉGATIONS

Les journaux « bien pensants » continuent la petite campagne de mensonges et de calomnies qui s'enlèvent depuis quatre ans.

Battus sur le terrain politique avec la Patrie française, ils tâchent maintenant le terrain religieux avec les congrégations.

Ils dénaturent la circulaire du Président du Conseil et en essayant d'apitoyer leurs clients sur la prétendue brutalité des agents chargés d'expliquer la Loi, ils s'efforcent de pousser les cléricaux à cette guerre civile que, depuis trente ans, ils appellent de tous leurs vœux.

Qu'est-ce donc que cette loi sur les associations? Qu'est-ce que cette circulaire de M. Combes?

La loi sur les associations n'est (il faut bien le rappeler puisque ces journaux abusent de l'ignorance ou de l'indifférence de leurs lecteurs) que la reproduction textuelle des articles 291 et 292 du code pénal et de la loi sur les associations, promulguée le 20 avril 1834, par Louis-Philippe d'Orléans.

L'article 291 du code pénal est ainsi conçu : « Toute association de plus de 20 personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux... ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique de lui imposer. »

L'article 292 ajoute : « Toute association de la nature ci-dessus énoncée qui sera formée sans autorisation ou qui, après l'avoir obtenue, aura enfreint les conditions à elle imposées, sera dissoute. »

La loi de 1901, nous le répétons, ne dit pas autre chose.

Les associations religieuses ou autres doivent demander l'autorisation. Et selon que les conseils municipaux sont ou ne sont pas d'avis de les autoriser, le Gouvernement autorise ou refuse.

Pourquoi les congrégations ne veulent-elles pas se soumettre à cette loi? N'est-ce, en réalité, étant données les attaques ultramontaines, c'est-à-dire anti-françaises de quelques ordres, et le nombre considérable d'étrangers qui y sont affiliés, qu'une loi de préservation nationale?

Pourquoi, pour s'y soustraire, ont-elles recours aux moyens les plus retors, aux fraudes les plus condamnables? Qu'est-ce que ces misérables arguties qui consistent ici à soutenir que la loi ne leur est pas applicable, parce que l'immeuble où elles résident ne leur appartient pas, quand il leur appartenait hier et que, par une habileté plutôt maladroite ou leur a conseillé de le faire inscrire désormais sous un prête-nom. Qui n'a pas remarqué, en effet, que depuis quelques mois toute la noblesse de France se trouve propriétaire d'immeubles qui, l'an dernier, appartenaient aux congrégations?

La, elles ergotent sur ce fait que la maison n'est qu'une succursale, hantée par moins de 20 personnes. Sur ce point, la loi, non pas seulement celle de 1901, mais celle de 1834, leur répond catégoriquement : « Les dispositions de l'article 291 et 292 du code pénal sont applicables aux associations de plus de 20 personnes, alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre et qu'elles ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués. L'autorisation donnée par le gouvernement est toujours révoquée. »

Alors? Alors, il ne reste plus qu'à amener les badauds, à envoyer des bonnes dames porter des suppliques injurieuses au Président de la République et à payer des vœux pour crier : Vive Jésus! Vive les bonnes sœurs! sous la direction du prince de Vitautail, habitué des cours... d'assises et de la police correctionnelle.

UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE

Extrait de la dernière Réunion du Comité

M. Bourchio, M^{me} Sorsaya, M. Etevenard, M. Bourichon et M. Talpain ont mis très obligeamment leurs vitrines à la disposition des organisateurs pour l'exposition des principaux lots et, depuis, la vente des billets a pris une marche ascendante qui est de bon augure. Le Comité adresse ses plus vifs remerciements à nos obligeants collègues ainsi qu'à M. Delaunay dont le talent a été largement mis à contribution pour la confection des tableaux et des cartes.

M. Gaus fait connaître que grâce à l'obligeance de M. le député de la circonscription, il a reçu de M. le président de la République, un vase de Sèvres, comme lot. Il vient également d'être informé que le Ministère des Colonies tenait à la disposition du Comité deux ouvrages. Sur la proposition du Président, le Comité adresse à M. Féron l'expression de sa vive reconnaissance pour le précieux concours qu'il lui a prêté dans la circonstance.

La question du gaz revient à nouveau sur le tapis.

Le Président fait connaître qu'il a écrit au Conseil municipal pour appeler à nouveau l'attention de l'administration municipale sur l'inconvénient qu'il y aurait pour l'avenir du pays de laisser construire l'usine à 4 m.75 de la rive et regrette que le port construit reste la propriété exclusive de la Compagnie qui pourra, quand elle voudra, interdire aux voitures l'accès du quai.

Une discussion s'échange à cet effet entre M. M. Roy, Hébert, Richardière et à laquelle prennent part MM. Bouy, Evrat. Tous sont d'accord pour regretter que l'administration municipale n'ait pas fait tout le nécessaire à ce sujet. Enfin, il est entendu qu'une déléga-tion de l'Union se rendra auprès de l'administration municipale.

INFORMATIONS

La répartition de la contribution mobilière

M. Rouvier, ministre des Finances vient d'adresser aux préfets sa circulaire relative au répartition de 1903.

Cette circulaire, en dehors des prescriptions habituelles, contient des indications au sujet de la répartition de la contribution personnelle-mobilière.

Après avoir rappelé l'émotion qu'a soulevée sur certains points du territoire la répartition de cette contribution, effectuée l'année dernière par l'amendement Le Moigne, M. Rouvier indique la portée des mesures prises par le Parlement pour remédier aux effets du répartition de 1902.

On sait que la loi des quatre contributions directes, votée avant la séparation des Chambres, tout en maintenant aux départements dont le contingent a été diminué l'an passé l'intégralité de la diminution dont il a bénéficié, accorde sur le principal de la contribution un dégrèvement de 3,396,244 francs pour augmenter les autres départements d'une somme égale à l'augmentation dont ils avaient été frappés.

La République n'a jamais cherché à exclure le clergé lorsqu'il se respecte et se confie dans les attributions de son ministère. Les congrégations ont eu la folie d'engager la lutte avec l'Etat, oubliant qu'elles ne vivaient que grâce à une tolérance toujours révoquée. Elles ont mené une campagne politique formidable, créée des journaux par centaines, prostituée la chaire en y débâtant contre les candidats républicains.

Le pays leur a répondu en envoyant à la Chambre une majorité républicaine et anticléricale de plus de 300 voix.

La République aurait eu, de par la loi, le droit de les supprimer purement et simplement. Peut-être eût-elle été son devoir. Nous essaierons de le démontrer dans un prochain article.

Elle se borne à leur demander de se soumettre à la loi, loi qui date de plus d'un siècle, loi maintenue à titre de préservation nécessaire par tous les régimes monarchiques, impériaux ou républicains.

Qu'elles s'exécutent donc et sollicitent l'autorisation légale. Sinon, qu'on les supprime. Tout Français doit obéir à la loi.

ALBERT LENFANT.

Quel Coup de Balai!

L'ordre que M. Combes vient de donner aux préfets de faire fermer près de trois mille écoles congréganistes est un événement considérable et significatif.

Trois mille écoles, trois mille boîtes où l'on enseignait l'erreur, trois mille établissements où le mensonge était élevé à la hauteur d'un principe! C'est effrayant.

Un établissement n'était pas plutôt ouvert dans une région que la même congrégation se hâtait d'en ouvrir un autre, deux autres sur un autre point, comme pour étaler à plaisir aux yeux des républicains la profondeur du mal qu'ils répandaient sur le pays.

L'honorable Président du Conseil n'a pas voulu que la Chambre se séparât sans que cette question fut tranchée et les réactionnaires auraient réellement mauvaise grâce à insinuer que les radicaux ne savent pas appliquer leur programme.

La douleur est grande dans le camp des calottins. Nous nous reprochons de la troubler, mais si nous voyons clair dans ce qui se passe, il me semble que la mesure prise administrativement par le gouvernement, sans recours possible aux tribunaux, est destinée à porter un coup sérieux à l'Eglise romaine.

Cette première exécution a rempli de joie tous ceux qui ont le cléricisme en horreur. C'est une mesure énergique qui déterminera certainement des effets que nous aurons à apprécier et qui tourneront nous, nous en avons la certitude, à la confusion de la traîtrise et à l'avantage de la démocratie.

Restent encore les Ignorantins, qui sont légion. On ne peut les toucher tant que la loi Falloux ne sera pas abrogée. Mais patience, ces jolis messieurs ne perdront rien à attendre, et, de ce côté, le balai de M. Combes fera aussi son œuvre de salubrité.

NE vous gênez pas!

Les nobles et les curés ont toujours été d'accord. Et voici qu'un vicomte de B... mécontent des suppressions de traitement dont ont été frappés les curés un peu trop indépendants d'allures vis-à-vis de l'Etat — qui les entretient, les nourrit et les paie, — conseille à ces dignes ecclésiastiques de se rebiffer.

« A la bonne heure! Une belle levée de goupillons ne serait certainement pas pour déplaire aux républicains. »

On ritait, quoi!

Mais si les vicomtes et les curés sont rageurs, ils sont surtout très prudents, et la révolution que M. de B... conseille est toute pacifique d'apparence: c'est la grève.

Et voilà bien la logique des réactionnaires; ils n'admettent point le droit de grève pour les travailleurs, mais ils le revendiquent pour les curés.

M. de Cassagnac, à qui le vicomte soumet son idée, l'approuve pleinement, bien entendu. Tous ces gens s'entendent très bien entre eux.

« Le peuple commencerait à s'émouvoir! » écrit M. de B... l'ex député bonapartiste, faisant énergiquement chorus, estime « que les plus insouciantes frémissent dans les campagnes... et qu'alors éclaterait le soulèvement! »

Nous en frémissons nous-mêmes! Eh bien, en toute sincérité, nous déclarons ne voir aucun inconvénient à ce que les curés, soutenus par les nobles, se livrent à ce petit exercice.

Mais le malheur est, pour eux, pour les espérances criminelles de la réaction monarchique, nationaliste et clérical, que les choses se passeront de façon toute différente. Les campagnes ne seront pas

M. Rouvier signale l'intérêt exceptionnel que ces circonstances donnent à la répartition de la contribution personnelle-mobilière à laquelle les conseils généraux et les conseils d'arrondissement vont être appelés à procéder pour 1903.

Chronique Théâtrale

A L'AMBIGU

Bravant la chaleur, l'Ambigu vient de monter une pièce nouvelle: *La Fleuriste des Halles*, 5 actes et 7 tableaux, de M. Henri Derrisse.

Ce Drame moderne a pleinement réussi et se jouera certainement pendant de longs jours au boulevard Saint-Martin.

Pathétique au plus haut point, *La Fleuriste des Halles* est l'histoire d'une femme qui par tendresse maternelle, descend la pente fatale jusqu'au vol. C'est la pièce rêvée pour l'Ambigu, avec des larmes et du rire, de l'émotion et de la joie; la pièce qui attire dans la salle fondée par Audinot, non seulement le public habituel de l'Ambigu, mais encore tous ceux qui aiment le beau et sain théâtre.

La Fleuriste des Halles pourra être vue par tous, petits et grands, et on y pourra venir en famille sans crainte pour les chastes oreilles des enfants ou des jeunes filles les moins grossières qu'on entend un peu trop souvent maintenant dans les salles de spectacles.

La pièce est très bien jouée par Mmes Antonia Laurent, Eva Linsky, Cécile Barré, Ker-ven, Grandjean, et MM. Laroche, Etiévans, Renot, Liézer, etc.

Les décors, brossés par Jambon et Bailly, sont de toute beauté, et les ameublements sortent de la maison Janiaud, ce qui veut dire qu'ils sont de premier ordre.

Enfin, une innovation au théâtre est le clou de *La Fleuriste des Halles* et consiste en deux vues cinématographiques représentant une des scènes capitales de la pièce et la charge des cuisiniers à Reischoffen.

Le spectacle finit en matinée à 5 heures et le soir à 11 h. 40, ce qui permet aux spectateurs de regagner les quartiers éloignés, toutes les lignes d'omnibus et de tramway communiquant avec l'Ambigu, soit directement, soit par correspondance.

Enfin, des ventilateurs habilement placés dans la salle, donnent un fraîcheur qu'il est impossible de rencontrer dans aucun autre lieu de plaisir.

Tous les dimanches et jours de fêtes, matinales à 2 heures.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Muchembled François, chemin des Hautes-Fontennes; Bouillon Marguerite, 3, rue Thomas-Lemaitre; Ollie Marie-Jeanne, 8 bis, avenue Henri-Martin; Liberge Hélène, 12, route de Cherbourg; Jung Raymond, 66, route de Paris; Fossier Eugène, chemin des Hautes-Fontennes.

PUBLICATION. — M. Bourgery, à Nanterre et Mlle Codron, à Rueil.

MARIAGE. — M. Blavier et Mme Muchembled, à Nanterre.

DECES. — Doublet, 25 ans, rue du Gymnase; Thomas, 78 ans, 32, route de Paris; Rüdinger, 66 ans, 6, rue de l'Eglise.

POUR RIRE!

Ducornet, qui compte vingt années de paisible conjugo, a, depuis quelque temps, un peu de vague à l'âme.

— Drais-tu, lui conseille un ami... Vois des cocottes.

— Tu ne me connais pas, soupire Ducornet. Ça m'ennuierait d'y aller sans ma femme!

Un raté de la vie, longtemps bercé par l'espérance, en est arrivé à être complètement désillusionné. Hier, ces mots lui tombent sous les yeux:

« La vie est un fleuve, etc. »

« La vie sans doute pour cela, soupire-t-il, que j'ai été si souvent mené en bateau!

Un paysan, qui avait marché tout le jour, se sentant un vil appétit, entre chez un traicteur et s'assied à une des tables. Le gargon lui apporte la carte, la première qu'il ait jamais vue.

Il la repousse en ces termes: — Je ne tiens pas à lire en ce moment — après dîner, plutôt.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Trains de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, tous les dimanches, aller et retour dans la même journée.

Aller : départ de Paris (Saint-Lazare), à 9 h. 35 du matin. — Arrivée à Dieppe vers 10 h. 35 du matin.

Retour : départ de Dieppe à 8 h. 35 du soir. — Arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers minuit 30.

Prix (aller et retour) : 2^e cl. 9 fr., 3^e cl. 6 francs.

Le nombre de places est limité.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE

Sise, 29, Route de Cherbourg, à NANTERRE

Prix très doux — Grandes facilités

S'adresser au n° 39

A VENDRE VOITURE NEUVE A 2 ROUES

pouvant servir à l'usage de Blanchisseur ou Boulanger

OCCASION RARE

S'adresser à M. Bacaille, 22, avenue Félix Faure, Nanterre.

ANÉMIE

GUÉRISON RAPIDE EN 20 JOURS

« L'ELIXIR » de VINCENT DE PAUL

Analogue à celui des « Honors de la Charité », 100, Rue Saint-Dominique, Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, rue Lafayette, Paris

(HOTEL PARTICULIER)

† Peinture †

† Pastel †

† Miniature †

† Plâtres †

† Emaux †

† Charbon †

† Sanguine †

† Emaux †

PIERRE PETIT & SES FILS

Chevalier de la Légion d'Honneur

PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE

AGRANDISSEMENTS

De tous les anciens Portraits.

AUTORISATION DE L'ETAT

(Décret du 25 avril 1867)

107, rue de Valenciennes, à Paris

EAU NATURELLE

Vals

SOURCES MIREILLE

Toulon, France

EAU DE TABLE

Par excellence

Souverains contre les affections de l'estomac, du foie et des reins.

La meilleure marchée des eaux de Vals.

THOIS MEDAILLES D'OR DE 1^{re} CLASSE: 1889, 1890, 1894

LEON RIZIER (vulgarisation)

14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS

AVIS INVARIANT. — Les brochures et les prospectus sont envoyés gratuitement.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.